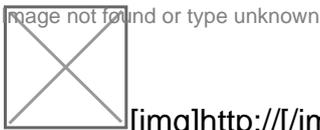




Problème avec un constructeur de maisons individuelles

Par **LECOMTE Georges**, le **06/07/2008** à **23:15**



[img]http://[img] J'ai signé un contrat de construction d'une maison individuelle avec l'entreprise HABITAT CONCEPT, entreprise adhérente à l'UNCMI. Ma construction est située sur une petite rue dans une impasse, sans trottoir, et la chaussée vient d'être refaite à neuf. Ma construction est en limite de propriété avec le domaine public, donc en limite avec la chaussée qui vient d'être refaite. En creusant une tranchée pour couler les fondations, l'entreprise a abimé le macadame sur une largeur de 20 à 30 cm et une longueur de 6 mètres, longueur correspondant à la construction. J'ai demandé au conducteur de travaux d'envisager les réparations dès que l'avancement de travaux le permettra. IL m'a répondu que ces travaux étaient à la charge du client. Je ne partage pas du tout son avis. Je me base, pour cela, sur le fait que chacun est responsable des dégats occasionnés à autrui. Je souhaite votre avis sur ce sujet. Que dois-je faire si le constructeur persiste ?
Merci
Georges LECOMTE